

Conseil de développement du PETR Causses et Cévennes

Synthèse des débats

Plénière du 4 mai 2023 - Maison de l'intercommunalité du Vigan

Ordre du jour:

- Présentation du nouveau GAL par Emmanuelle Piras et Laura Montiel (GAL Aigoual Cévennes Pic Saint Loup) et sollicitation d'un membre du codev pour siéger au comité de programmation du GAL en binôme avec un membre du Codev du Grand Pic Saint Loup.
- Gouvernance du Codev : Bilan des membres restant et sortant, validation du principe d'intégrer de nouveaux membres, Répartition dans les groupes de travail : Transition écologique, Tourisme, Mobilités, Forêt
- SCoT : temps d'échange et de travail sur le Projet d'Aménagement Stratégique entre les membres du Codev.

Présents:

Services du PETR Causses et Cévennes :

- Jeanne Clavière, Agent de développement local
- Alexandre Tannai, chef de projet Avenir Montagnes

Membres du Conseil de développement, 6 participants :

- Jean-Louis Fulcrand,
- Théo de Cazenove,
- Maryline Bertrand,
- Michel Langlois,
- Christian Pusineri
- Philippe Ravier

Introduction

Jeanne Clavière anime la réunion. Présentation des agents du PETR, puis des participants du Codev avec un tour de table.

Désignation d'un secrétaire de séance, aucun membre du Codev ne se protège volontaire. L'équipe du PETR fera donc le compte rendu.

Présentation de l'événement Avenir Montagnes qui aura lieu le 26 mai 2023, au cinéma le Palace, au Vigan.

I) Présentation du Nouveau GAL

Présentation du nouveau GAL en visio

Le GAL Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup est chargé de mettre en œuvre la stratégie de développement LEADER sur son territoire pour les 7 ans à venir grâce à une enveloppe de 2 500 913,59 € de FEADER. Le fonctionnement du GAL est assuré par deux structures essentielles pour mener à bien les objectifs de développement du territoire :

Le Comité de Programmation

C'est l'instance décisionnelle du GAL : il est constitué d'acteurs privés et publics locaux (34 membres dont 16 publics et 18 privés). Son rôle est de mettre en œuvre la stratégie locale de développement du territoire, de s'assurer du bon déroulement du programme LEADER et de sélectionner les projets en s'appuyant sur l'expertise d'un Comité Technique et attribue aux porteurs de projets une subvention LEADER (réunion du Comité de Programmation plusieurs fois par an).

L'équipe technique locale

Composée d'une animatrice et d'une gestionnaire, l'équipe technique locale assure l'animation du territoire, accompagne des porteurs de projets dans leurs demandes de financements européens et coordonne des actions et la gestion administrative des dossiers

⇒ Emmanuelle Piras et Laura Montiel (GAL Aigoual Cévennes Pic Saint Loup). Contact : leader@ccgpsl.fr

Réactions des membres du Codev :

- Questions sur le fonctionnement et la représentation des binômes dans le GAL.
 - Réponse : Désignation basée sur les représentants déjà nommés, demandes aux structures consulaires, intégration de membres des Codev.
- Question sur le financement.
 - Réponse : Ancienne règle : 64 % pour un minimum de 16% de co-financement. Pas encore de nouvelles règles.
- Question sur la double casquette : personne intégrée au GAL et qui est porteur de projet, comment se passe le vote ?

- Réponse : La personne ne vote pas sur ce projet.
- Question sur l'existence des fiches actions ?
 - Réponse : Il y a une base de la stratégie, une première version de fiches actions. Attente des retours de la Région. Chaque programme est souverain, il faut trouver un juste équilibre entre les problématiques et la cohérence. Sensiblement les mêmes thématiques que sur la période 2014/2022
- Quelles sont les possibilités ?
 - Réponse : Il y a les mêmes possibilités de financement. Il ne faut pas hésiter lorsqu'il y a un projet.

Conclusion : Maryline Bertrand se porte volontaire pour siéger au comité de programmation du GAL Aigoual Pic Saint Loup

II) Gouvernance du Codev

- a) Retour sur le nombre de représentants restant après le départ d'un tiers>
 - Volonté d'avoir de diversification de la typologie de nouveaux membres du Codev >les membres présents se proposent de solliciter d'autres personnes susceptibles d'intégrer le Codev > sur des thématiques peu représentées
 - Réflexion de mettre un règlement pour garder les membres du Codev
 - Prendre contact avec les membres du Codev pour les inciter à participer aux réunions : problème de motivation, le SCoT a phagocyté et épuisé la volonté de continuer avec d'autres réunions.
 - ⇒ La population attend du pratico-pratique
 - ⇒ Problème de communication
 - Il faut simplifier les réunions avec du vocabulaire adapté, en expliquant les acronymes, voir les remplacer
 - ⇒ Faire un effort de vulgarisation
- b) Groupes de travail
 - Le groupe patrimoine est un groupe de travail qui devra être rattaché à une mission du PETR.
 - Réflexion d'attendre l'ensemble du panel du Codev pour former les groupes de travail.
 - ⇒ Pas assez de membres pour se définir un Codev aujourd'hui.
 - Les groupes de travail doivent s'appuyer sur les personnes du territoire pour réfléchir sur l'avenir. Il faut s'appuyer sur la population.
 - Le Codev doit être une force de proposition. C'est un bon moyen de motiver la population. Il faut continuer à faire des propositions même si elles ne sont pas prises en compte.
 - Les Com Com peuvent financer des projets proposés par le Codev.
 - Il faut travailler sur des projets transversaux.

Le principe de définir les thématiques des groupes de travail en fonction des sujets traités par les chargés de missions du PETR est rappelé. Le but est de pouvoir associer un interlocuteur technique à chaque groupe de travail. Ainsi, les thèmes du SCoT, de la transition écologique, du tourisme, de la mobilité et de la forêt / filière bois sont proposés.

III) Discussion sur le PAS

- Les 6 personnes du Codev présentes, ne s'estiment pas représentatives et légitimes.
 - ⇒ Mais volonté de proposer des modifications.
- Certains membres jugent le PAS et le SCoT difficiles à comprendre.
 - ⇒ Au final, faire des propositions est nécessaire même si elles ne sont pas toutes prises en compte.
 - ⇒ Programme : travail sur le document > réunion le 22 mai en visio pour faire le document de synthèse.
 - ⇒ ce travail s'effectuera en autogestion.

La prochaine réunion de plénière du Codev aura lieu le 6 juillet à 18h à la maison de l'intercommunalité au Vigan.